Constatation des limites du rivage de la mer sur la commune de Vias

Avis sur le projet de délimitation du rivage et recommandations relatives à la recomposition du littoral, à la biodiversité et à l'accompagnement du recul stratégique.

AUTORITÉ ORGANISATRICE	Direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault (DDTM 34)
POSITION DE L'ASSOCIATION	**Avis favorable au principe de l'actualisation de la délimitation**, assorti de demandes de précisions et de recommandations concernant la stratégie globale de recomposition du littoral.

1 Position générale de l'association

Sauvegarde Hérault Littoral, association agréée pour la protection de l'environnement et engagée dans la préservation de la biodiversité du littoral méditerranéen, souhaite contribuer à la consultation publique relative à la constatation des limites du rivage de la mer sur l'ensemble du littoral de la commune de Vias.

L'association prend acte de la nécessité de constater les limites du rivage à partir de la réalité physique du littoral et des critères prévus par la réglementation. Cette démarche constitue une étape importante pour clarifier la situation domaniale et tenir compte de l'évolution du trait de côte.

Toutefois, les éléments présentés dans le dossier s'inscrivent dans un contexte plus large : celui d'un littoral soumis à une érosion importante, à une réduction des plages, à la dégradation du cordon dunaire et aux effets des aménagements côtiers sur la dynamique sédimentaire.

Pour Sauvegarde Hérault Littoral, la constatation des limites du rivage constitue une étape nécessaire, mais non suffisante. Elle doit s'inscrire dans une stratégie globale de recomposition du littoral, anticipée sur plusieurs décennies, fondée sur des connaissances scientifiques actualisées, intégrant pleinement les enjeux de biodiversité et prévoyant l'accompagnement des personnes et des activités susceptibles d'être concernées par le recul du trait de côte.

L'association formule en conséquence un avis favorable au principe de l'actualisation de la délimitation du domaine public maritime, assorti de demandes de précisions et de recommandations concernant la stratégie globale de recomposition du littoral de Vias.

2 Un littoral en érosion qui nécessite une vision stratégique à long terme

Le dossier décrit une évolution préoccupante du littoral de Vias, marquée notamment par la réduction des plages, la dégradation des dunes et les effets des aménagements sur la dynamique sédimentaire. Il évoque également les limites de certaines interventions et les conséquences que peuvent avoir les ouvrages côtiers sur les secteurs voisins.

Ces constats montrent les limites d'une gestion reposant exclusivement sur des interventions ponctuelles ou sur la protection immédiate des aménagements existants. La réponse à l'érosion ne peut pas se limiter à constater les dommages, à intervenir après chaque événement ou à déplacer les problèmes d'un secteur à un autre.

Le dossier rappelle par ailleurs qu'une démarche de relocalisation a été engagée sur une partie du littoral, mais que sa mise en œuvre est restée partielle. Cette situation appelle des éclaircissements sur les résultats obtenus, les enseignements tirés et les suites données à cette opération.

Pour l'association, le recul stratégique doit être anticipé à l'échelle du littoral dans son ensemble. Il nécessite une vision prospective permettant de définir les secteurs à préserver, ceux où les aménagements devront évoluer et ceux dans lesquels une relocalisation devra être envisagée.

Cette stratégie doit intégrer plusieurs horizons temporels : les besoins immédiats, une trajectoire à 20 ou 30 ans et une vision prospective pouvant aller jusqu'à 50 ans. Elle doit permettre d'anticiper les évolutions du trait de côte, les conséquences du changement climatique et les besoins futurs en matière de gestion des risques et de préservation des milieux naturels.

L'absence, dans le dossier de délimitation lui-même, d'une trajectoire globale détaillée ne signifie pas qu'aucune démarche complémentaire n'existe. Elle souligne néanmoins la nécessité de clarifier la stratégie d'ensemble, les responsabilités des différents acteurs et les actions effectivement programmées.

Recommandations de Sauvegarde Hérault Littoral

- Présenter une stratégie globale de recomposition du littoral de Vias, avec des objectifs, un calendrier et des responsabilités clairement identifiés.
- Élaborer plusieurs scénarios d'évolution du trait de côte à 20, 30 et 50 ans, en explicitant les hypothèses et les incertitudes associées.
- Identifier et cartographier les secteurs exposés, les enjeux humains, les activités économiques et les milieux naturels concernés.
- Présenter un bilan des opérations de recul et de relocalisation déjà engagées, en précisant les résultats obtenus et les suites envisagées.
- Préciser les moyens techniques, fonciers, humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie.
- Prévoir une actualisation périodique de la stratégie à partir des observations du littoral et de l'évolution des connaissances scientifiques.

3 Actualiser et compléter les inventaires floristiques et faunistiques

La qualité d'une stratégie de recomposition du littoral repose sur une connaissance suffisamment complète des milieux naturels concernés.

Le dossier mobilise des observations de terrain et des éléments historiques permettant de comprendre l'évolution physique du littoral. Toutefois, certaines données naturalistes mentionnées sont anciennes, notamment des observations remontant à 2007.

Ces données présentent un intérêt historique, mais elles ne suffisent pas à caractériser à elles seules les enjeux écologiques actuels. Les habitats, les espèces présentes et les conditions de reproduction évoluent avec la dynamique des plages, les aménagements, les usages et les changements environnementaux.

Les enjeux écologiques des plages, des dunes et de leurs arrière-plages ne se limitent pas aux espèces les plus visibles ou les plus connues. Les reptiles terrestres, les invertébrés, les mollusques et la flore caractéristique des milieux sableux doivent également être pris en compte.

L'absence de mention d'une espèce dans le dossier ne permet pas, à elle seule, de conclure à son absence du site. Elle justifie cependant de vérifier si les groupes concernés ont fait l'objet de recherches adaptées, réalisées aux périodes pertinentes et selon des protocoles permettant leur détection.

Pour Sauvegarde Hérault Littoral, la connaissance de la biodiversité ne doit pas se limiter à une donnée secondaire dans l'analyse du littoral. Elle doit contribuer à déterminer les enjeux actuels, à identifier les secteurs sensibles et à évaluer les conséquences écologiques des différentes options de gestion.

Recommandations de Sauvegarde Hérault Littoral

- Réaliser un état initial écologique actualisé des secteurs concernés avant toute opération susceptible de modifier les habitats.
- Compléter les inventaires floristiques et faunistiques en élargissant la liste des espèces cibles et des groupes étudiés.
- Prévoir des inventaires adaptés aux saisons et aux périodes biologiques pertinentes, portant notamment sur les habitats dunaires, la flore, l'avifaune, les reptiles, les invertébrés et les mollusques terrestres.
- Mettre en place un suivi pluriannuel fondé sur des protocoles reproductibles, avec des indicateurs permettant de mesurer les évolutions.
- Cartographier les habitats et les observations afin d'identifier les secteurs sensibles et d'adapter les opérations projetées.
- Associer les structures naturalistes compétentes aux démarches de connaissance, de suivi et d'évaluation.
- Rendre les résultats accessibles et les intégrer aux décisions relatives à la gestion, à la renaturation et à la relocalisation.

4 Prendre en compte les espèces emblématiques et les habitats de reproduction du littoral

Le Gravelot à collier interrompu

Le Gravelot à collier interrompu niche directement sur les plages. Sa reproduction dépend notamment de la disponibilité d'habitats adaptés, de la tranquillité des secteurs de nidification et de la maîtrise des dérangements liés à la fréquentation humaine et aux aménagements.

La préservation de cette espèce nécessite une connaissance actualisée des sites de reproduction, des secteurs favorables et des pressions qui s'exercent sur eux. Les décisions concernant la fréquentation, les travaux, les aménagements et la restauration des plages doivent intégrer ces enjeux.

La Tortue caouanne

Les observations de pontes de Tortue caouanne (*Caretta caretta*) sur le littoral méditerranéen français soulignent également l'importance de préserver les plages susceptibles d'accueillir cette espèce.

La conservation de ces sites nécessite une attention particulière à la morphologie des plages, aux obstacles éventuels, à l'éclairage, à la fréquentation humaine et aux conditions favorables à la ponte et à l'incubation des œufs.

La possibilité d'accueillir des pontes doit être considérée dans une perspective de préservation à long terme, en lien avec les organismes compétents et les suivis réalisés sur le littoral.

Les reptiles terrestres et les invertébrés littoraux

Les enjeux faunistiques ne se limitent pas à l'avifaune et aux tortues marines. Les habitats sableux et dunaires accueillent également des reptiles et de nombreux invertébrés dont la présence doit être recherchée et documentée.

Parmi les espèces à examiner figure notamment le Psammodrome d'Edwards (*Psammodromus edwarsianus*), reptile associé à certains milieux sableux méditerranéens. La Tarente de Maurétanie (*Tarentola mauritanica*) peut également être recherchée dans les habitats qui lui sont favorables.

Le cortège des invertébrés mérite lui aussi une attention particulière, notamment les orthoptères tels que les grillons associés aux milieux littoraux, ainsi que les mollusques terrestres comme la Caragouille des dunes (*Xerosecta explanata*), signalée dans le secteur littoral élargi.

La pertinence de ces recherches doit être appréciée au regard des habitats réellement présents et des données naturalistes disponibles. L'objectif est de ne pas limiter les inventaires aux seules espèces déjà connues ou mentionnées dans le dossier.

Le recul du littoral comme possibilité de reconquête écologique

Le recul de certains aménagements peut, lorsque les conditions géomorphologiques le permettent, redonner de l'espace aux plages et au fonctionnement naturel des systèmes dunaires.

Cette évolution peut contribuer à la restauration d'habitats favorables à la faune et à la flore, notamment aux espèces dont la reproduction dépend directement des plages et des milieux sableux. Elle peut également permettre de réduire certaines pressions liées à l'artificialisation et à la fréquentation des secteurs sensibles.

Ce bénéfice potentiel ne saurait toutefois être considéré comme automatique. Il dépend de la dynamique sédimentaire, de la tranquillité des sites, de la qualité des habitats et des modalités de gestion des usages.

Recommandations de Sauvegarde Hérault Littoral

- Intégrer explicitement le Gravelot à collier interrompu, la Tortue caouanne et les espèces terrestres associées aux habitats littoraux dans les enjeux écologiques étudiés.
- Actualiser les suivis de nidification du Gravelot et des éventuelles pontes de tortues marines, en lien avec les organismes et observateurs compétents.
- Rechercher le Psammodrome d'Edwards et les autres reptiles pertinents au regard des habitats présents.
- Compléter les inventaires des invertébrés littoraux, notamment les orthoptères et les mollusques terrestres associés aux milieux sableux.
- Identifier les secteurs présentant un potentiel de préservation ou de restauration des habitats de reproduction.
- Étudier les possibilités de restauration des plages et des arrière-plages lorsque le recul des aménagements permet de redonner de l'espace aux dynamiques naturelles.
- Prévoir des mesures de tranquillité et de réduction du dérangement, notamment pendant les périodes de reproduction.
- Évaluer les résultats des actions engagées au moyen d'indicateurs écologiques adaptés.

5 Réexaminer le devenir des ouvrages et restaurer le fonctionnement naturel du littoral

Le dossier décrit les effets que peuvent avoir les aménagements côtiers sur la dynamique sédimentaire et l'évolution des plages. Il mentionne des ouvrages et équipements susceptibles d'interagir avec les mouvements de sable, ainsi que des situations d'érosion et de dégradation du cordon dunaire.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de disposer d'une vision d'ensemble du rôle et des conséquences de ces ouvrages. Leur maintien ne doit pas être considéré comme une solution systématique, pas plus que leur retrait ne doit être décidé sans évaluation préalable.

Chaque situation doit être étudiée en tenant compte de la fonction de l'ouvrage, de son état, de son efficacité, de ses effets sur les secteurs voisins, des risques pour la sécurité et des enjeux écologiques.

Une stratégie cohérente doit notamment éviter que des ouvrages destinés à protéger localement un aménagement ne contribuent à déplacer ou à aggraver les phénomènes d'érosion ailleurs.

La restauration du cordon dunaire constitue également un enjeu majeur. Elle nécessite de préserver l'espace nécessaire à son fonctionnement, de limiter les pressions qui le fragilisent et d'étudier les possibilités de renaturation lorsque les conditions locales le permettent.

Recommandations de Sauvegarde Hérault Littoral

- Réaliser un inventaire actualisé et géolocalisé des ouvrages et aménagements présents sur le littoral.

- Évaluer leur état, leur fonction, leur efficacité, leurs effets sur la dynamique sédimentaire et leurs conséquences éventuelles sur les secteurs limitrophes.
- Étudier, pour chaque ouvrage, les possibilités de maintien, d'adaptation ou de retrait à partir de critères techniques, écologiques et de sécurité clairement explicités.
- Définir un programme de préservation et de restauration du cordon dunaire, fondé sur un diagnostic écologique actualisé.
- Privilégier, lorsque les conditions le permettent, les solutions qui redonnent de l'espace aux processus naturels et réduisent les pressions sur les habitats.
- Prévoir une évaluation des effets des interventions à l'échelle du littoral, et non uniquement à celle du site directement aménagé.

6 Encadrer écologiquement le démantèlement des installations et des aménagements

Le recul stratégique peut nécessiter le démantèlement de mobil-homes, de bâtiments légers, de clôtures, de plateformes, de réseaux et d'autres installations présentes sur les secteurs concernés.

Ces opérations ne sont pas sans conséquences pour la biodiversité. Les emprises, les sols sableux, les abords des installations, les espaces végétalisés et les matériaux accumulés peuvent constituer des refuges ou des habitats pour différentes espèces.

Les interventions mécaniques, le déplacement des équipements, la circulation des engins et la remise en état des terrains sont susceptibles de provoquer la destruction d'individus, de refuges ou de sites de reproduction.

L'herpétofaune mérite une attention particulière, car certains reptiles peuvent utiliser les interstices, les matériaux stockés, les bordures d'aménagements et les zones ensoleillées comme abris ou sites de thermorégulation. Les invertébrés, les mollusques et la flore peuvent également être affectés par les travaux et par la modification brutale des habitats.

Pour Sauvegarde Hérault Littoral, le démantèlement doit donc être anticipé comme une opération présentant des enjeux écologiques propres. Il ne suffit pas de prévoir une restauration du site après les travaux : il faut d'abord éviter, autant que possible, les atteintes à la biodiversité présente au moment de l'intervention.

Recommandations de Sauvegarde Hérault Littoral

- Réaliser un diagnostic écologique préalable, à une échelle suffisamment précise pour identifier les habitats, les espèces et les refuges présents dans l'emprise des travaux.
- Prévoir une visite écologique avant chaque opération de démantèlement, avec une attention particulière aux reptiles, aux amphibiens lorsqu'ils sont présents, aux invertébrés, aux mollusques et à la flore.
- Élaborer un protocole de chantier précisant les secteurs à éviter, les périodes d'intervention adaptées, les modalités de circulation et de stockage des matériaux ainsi que les mesures de prévention des destructions accidentelles.

- Privilégier l'évitement des habitats sensibles et l'adaptation du calendrier des travaux aux périodes biologiques des espèces concernées.
- Prévoir, lorsque cela est pertinent et validé par les écologues compétents, des mesures de mise en sécurité des secteurs sensibles et des modalités adaptées de gestion des refuges potentiels avant intervention.
- Encadrer les opérations par un écologue compétent lorsque les enjeux identifiés le justifient.
- Prévoir une procédure d'arrêt ou d'adaptation du chantier en cas de découverte d'une espèce ou d'un site de reproduction sensible.
- Vérifier en amont les obligations réglementaires applicables, notamment en matière d'espèces protégées, et obtenir les autorisations nécessaires lorsqu'elles sont requises.
- Après démantèlement, prévoir une remise en état écologique adaptée au site, en évitant les terrassements inutiles, la circulation excessive des engins et l'introduction d'espèces végétales inadaptées.
- Mettre en place un suivi après travaux pour vérifier la préservation ou la restauration des habitats et mesurer les effets réels des opérations sur la biodiversité.

L'objectif est que le recul stratégique ne se traduise pas par une succession de chantiers destructeurs pour les milieux naturels, mais qu'il constitue une opportunité de libérer de l'espace, de restaurer les habitats littoraux et de renforcer leur capacité d'accueil pour la faune et la flore.

L'association demande que ces exigences écologiques soient intégrées dès la préparation des opérations, dans les cahiers des charges, les marchés de travaux et les dispositifs de contrôle et de suivi.

7 Anticiper et accompagner les personnes et les activités concernées par le recul

Le recul stratégique ne concerne pas uniquement les infrastructures ou les limites du domaine public maritime. Il peut également affecter des habitants, des propriétaires, des entreprises, des campings, des salariés et des activités économiques dont l'avenir dépend de l'évolution du littoral.

Une politique de recomposition ne peut être durable si elle se limite à identifier les secteurs menacés sans prévoir les conditions d'accompagnement des personnes et des activités concernées.

Le dossier de délimitation du rivage ne présente pas, dans son objet propre, de dispositif global détaillé permettant de répondre à l'ensemble de ces questions. Cette absence ne signifie pas qu'aucune action n'existe par ailleurs, mais elle souligne la nécessité de clarifier les dispositifs envisagés et les responsabilités des différents acteurs.

L'anticipation est essentielle pour permettre aux personnes concernées de comprendre les évolutions possibles, de participer aux décisions et de préparer les transitions nécessaires. Elle doit également permettre d'étudier les solutions de relocalisation, les conséquences économiques et sociales et les moyens d'accompagnement envisageables.

Recommandations de Sauvegarde Hérault Littoral

- Identifier les catégories de personnes, de propriétaires et d'activités susceptibles d'être concernées par les scénarios de recul, sans préjuger des décisions futures.

- Organiser une concertation en amont avec les habitants, les professionnels, les collectivités et les acteurs concernés.
- Préciser les interlocuteurs compétents, les responsabilités des différents organismes et les modalités d'information du public.
- Étudier les possibilités de relocalisation et les conditions techniques, foncières, économiques et sociales de leur mise en œuvre.
- Présenter les dispositifs d'accompagnement susceptibles d'être mobilisés, ainsi que les conditions et limites de leur application.
- Communiquer suffisamment tôt sur les calendriers prévisionnels et les étapes envisagées afin d'éviter une gestion exclusivement fondée sur l'urgence.

8 Assurer une gouvernance lisible et une évaluation dans la durée

La recomposition du littoral implique plusieurs domaines d'action : gestion des risques, urbanisme, foncier, biodiversité, activités économiques, restauration des milieux et accompagnement des personnes. Elle nécessite donc une coordination entre les services de l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics et les acteurs locaux.

Pour être efficace, cette démarche doit reposer sur des objectifs compréhensibles, des responsabilités identifiées, des moyens adaptés et une évaluation régulière. La transparence sur les résultats obtenus est indispensable pour permettre au public de comprendre les décisions prises et leur évolution.

Recommandations de Sauvegarde Hérault Littoral

- Identifier clairement la structure chargée de piloter la stratégie globale de recomposition du littoral.
- Préciser les contributions respectives des services de l'État, des collectivités, des établissements publics et des acteurs naturalistes.
- Définir des objectifs opérationnels, un calendrier et des indicateurs de suivi portant à la fois sur les risques, les habitats, la biodiversité et l'accompagnement humain.
- Prévoir un bilan périodique rendu public, permettant de mesurer les progrès réalisés et de réviser les actions si nécessaire.
- Associer les associations de protection de l'environnement et les acteurs locaux à la connaissance du littoral et à l'évaluation des mesures engagées.

9 Conclusion et avis de l'association

Sauvegarde Hérault Littoral prend acte de la procédure de constatation des limites du rivage de la mer sur la commune de Vias et considère que la délimitation du domaine public maritime doit tenir compte de la réalité physique du littoral et de son évolution.

L'association souligne néanmoins que cette procédure ne peut, à elle seule, constituer une réponse globale aux enjeux révélés par l'érosion. Le recul du trait de côte appelle une stratégie de long terme qui ne soit ni exclusivement défensive ni limitée à des interventions ponctuelles.

Cette stratégie doit intégrer une connaissance actualisée de la biodiversité, la préservation des habitats du Gravelot à collier interrompu et des tortues marines, la prise en compte des reptiles et des invertébrés des milieux sableux, la restauration du fonctionnement naturel des plages et des dunes, l'évaluation du devenir des ouvrages et l'accompagnement des personnes et des activités concernées.

Elle doit également prévoir des mesures concrètes pour que le démantèlement des installations et la remise en état des sites soient réalisés dans les meilleures conditions écologiques possibles, en évitant et en réduisant les atteintes à la faune, à la flore et aux habitats.

Sauvegarde Hérault Littoral demande en conséquence aux autorités compétentes de préciser les suites données à ces enjeux, les responsabilités respectives des acteurs, les échéances envisagées et les moyens mobilisables.

AVIS DE L'ASSOCIATION

L'association formule ainsi un avis favorable au principe de l'actualisation de la délimitation du domaine public maritime, assorti de demandes de précisions et de recommandations concernant la stratégie globale de recomposition du littoral.

Cet avis favorable porte sur le principe de la délimitation. Il ne vaut pas approbation de chaque point du tracé proposé, lequel doit être apprécié au regard des éléments techniques du dossier et de la réalité observée sur le terrain.

Le recul stratégique doit être anticipé, documenté scientifiquement, accompagné humainement et conçu comme une opportunité de reconquête de la biodiversité littorale. Il ne peut être laissé à la seule contrainte de l'érosion.

Fait à Sérignan, le 26 octobre 2026.

Yann GESHORS
Coordinateur de l'association Sauvegarde Hérault Littoral

SIGNATURE



TAMPON DE L'ASSOCIATION

Association ASHL Sauvegarde Hérault Littoral
1 rue Kléber- 34410SERIGNAN
SIRET : 835 189 838 00039
Tél : 042350 03 38 - contact@ashl.fr

COORDONNÉES

SAUVEGARDE HÉRAULT LITTORAL
1 rue Kléber · 34410 Sérignan
Tél. : 04 23 50 03 38
contact@ashl.fr · https://ashl.fr